



COMMUNIQUE DE PRESSE

MODERNISATION DE ROLAND-GARROS : LA FFT RETABLIE DANS SON DROIT PAR LE TGI, LA MANŒUVRE DES OPPOSANTS SANCTIONNEE

La Fédération Française de Tennis avait raison d'être scandalisée jeudi dernier, par les manœuvres des Formigé qui avaient conduit le Tribunal, en urgence et sans l'avoir entendue, à interrompre une nouvelle fois les travaux de modernisation de Roland-Garros dans une partie du Jardin des Serres d'Auteuil.

L'ordonnance de rétractation rendue cet après-midi par le même juge est sans appel : l'audience qui s'est tenue hier, 13 octobre, « a permis au juge des requêtes de prendre connaissance, au vu notamment des études d'impact du projet de modernisation du stade Roland Garros, et de la convention d'occupation domaniale conclue entre la ville de Paris et la FFT le 6 mai 2013, du fait que les parcelles sur lesquelles doivent avoir lieu les travaux litigieux ne concernent qu'une partie des jardins et des serres et que les serres visées par la destruction ne dataient pas de l'époque de l'architecte Formigé mais ont été construites à une époque récente, que l'atteinte au droit d'auteur de Jean-Camille Formigé sur ces serres est donc sérieusement contestable ».

Le juge a également pris acte du caractère dilatoire des manœuvres procédurales des Formigé, comprenant que, sous couvert de la protection du droit moral de leur aïeul, ils ne poursuivent qu'un seul but : bloquer les travaux de la FFT autorisés, encore en dernier lieu par le Conseil d'Etat le 3 octobre dernier. Il les condamne à assumer les frais de justice à hauteur de 6 000 euros.

Enfin la désinformation systématique orchestrée par les opposants au projet est mise au grand jour ! Et la FFT se réserve la possibilité de renvoyer à leurs responsabilités les auteurs de ces agissements irresponsables et incompatibles avec la représentation que se font les citoyens de la justice.

Parfaitement consciente que cette tentative de déstabilisation n'était pas la dernière, la FFT retourne au Tribunal dès lundi matin pour plaider sur une énième procédure initiée par les Formigé tendant encore à faire cesser les travaux, plus déterminée que jamais à défendre ce projet vital pour l'avenir de son tournoi du Grand Chelem, pour le tennis français et plus largement pour l'image de Paris et de la France.

Contact presse :

Guillaume Lebastard

Tél. : 01 47 43 49 98 – glebastard@fft.fr

Paris, le 14 octobre 2016

La Fédération Française de Tennis